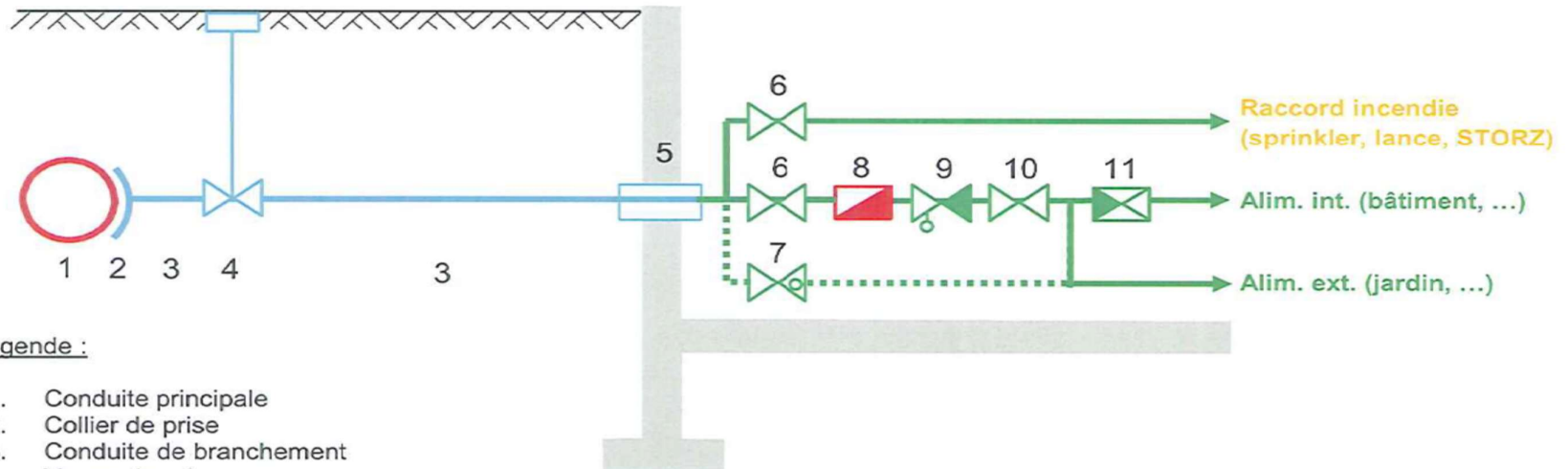


Raccordements privés - principes

Un raccordement en eau potable comprend différents équipements distingués dans la figure ci-dessous. Il est fortement recommandé que l'entreprise réalisant l'installation et/ou l'entretien, ainsi que les équipements mis en place soient agréés par la SSIGE.



Légende :

1. Conduite principale
2. Collier de prise
3. Conduite de branchement
4. Vanne de prise
5. Manchon de passage
6. Vanne ou robinet d'arrêt principal
7. Robinet d'arrêt (plombé) pour By-pass
8. Compteur (min.1")
9. Clapet avec robinet de purge et bouchon
10. Vanne ou robinet d'arrêt
11. Réducteur de pression

En rouge : équipements appartenant au distributeur et entretenus par une entreprise concessionnaire

En bleu : équipements appartenant au privé et entretenus par une entreprise concessionnaire

En orange : équipements appartenant au privé et entretenus par une entreprise agréée par l'ECA

En vert : équipements appartenant au privé et entretenus par une entreprise choisie par le privé